



Traité Pessa'him

Michna 8 - Chapitre 2

ב,ח אין נותנין את הקמח לא לתוך החרוסת, ולא לתוך החרדל.
ואם נתן, יאכל מיד; רבי מאיר אוסר. אין מבשלין את הפסח לא
במשקין, ולא במי פירות; אבל סכין ומטבילין אותו בהן. ומי
תשמישו של נחתום--ישפכו, מפני שהן מחמיצות.

On ne met pas de farine dans de la harosset ou dans de la moutarde et si on l'a fait, le produit doit être consommé immédiatement. Rabbi Méïr l'interdit. On ne doit faire bouillir le Qorban Pessah ni dans un liquide ni dans du jus de fruit, mais on peut utiliser ces liquides pour l'enduire ou pour y tremper la viande rôtie. L'eau dont se sert le boulanger doit être jetée puisqu'elle peut fermenter.



Questions au Rav Dayan (tome 6)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions